« A Rome! à Rome! » clame M. Lorand, et c'est le cri de ralliement du Congrès.

La Libre-Pensée internationale, corps avancé de la Franc-Maçonnerie, croit l'heure venue de recueillir le fruit du long travail inauguré par la Haute-Vente et poursuivi depuis trois quarts de siècle.

Pureté et conservation des espèces eucharistiques

Mgr l'évêque de Cahors, France, a reçu de Rome la lettre suivante : nous en donnons la traduction française, d'après la Semaine de Cahors :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Plusieurs fois et de plusieurs côtés, des doutes ont été soumis à la Congrégation du Saint-Office relativement à la matière (pain et vin) du Très Saint Sacrement de l'Eucharistie. En présence de la malhonnêteté de certains commerçants, qui altèrent les farines de froment en y mélangeant d'autres substances végétales ou minérales, et ne reculent pas devant la fabrication d'un vin qui ne contient qu'en partie ou ne contient pas du tout le fruit de la vigne, ce qu'il est difficile, même aux chimistes, de reconnaître, ce n'est pas sans raison qu'on s'est demandé si l'on pouvait employer les farines et le vin de commerce pour consacrer licitement et même validement.

Cette question étant de la plus grande importance, puisqu'on ne peut douter des fréquentes altérations des farines et des vins, les Eminentissimes Cardinaux, qui sont avec moi Inquisiteurs généraux, ont cru devoir faire appel à la sollicitude des Ordinaires afin que, par de soigneuses investigations, ils découvrent et fassent disparaître les abus; afin qu'ils veillent aussi à ce qu'à l'avenir nul ne s'écarte dans leur diocèse, relativement à la nature non moins qu'à la conservation des saintes Espèces, de anciennes prescriptions contenues dans les livres autorisés et en particulier dans les rubriques du missel romain. Toutes les fois que la pureté des farines, des hosties ou du vin de commerce pourra être à bon droit suspectée, ils devront enjoindre aux prêtres de leur diocèse de ne pas faire usage de ces matières dans la confection du Très Saint Sacrement de

fée par par la nission,

nt des

protec-

irs des

tre les

de nos our la atières

t avec

re plus
l'Etat:
t, c'est
in serl'ordre
les gale cesse
it cela,
e cent

emblée use de

longrès ? On le ar.

rait au

Furnéurent à